



## L'Union européenne et le Vietnam s'entendent en vue d'un accord de libre-échange

Bruxelles, 04 août 2015

Aujourd'hui, après deux ans et demi de négociations intenses, l'Union européenne et le Vietnam sont parvenus à un accord de principe en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange (ALE). Toutes les questions de fond ont été réglées ce matin, à la suite d'une conversation téléphonique entre Mme Cecilia **Malmström**, commissaire européenne chargée du commerce, et M. Vu Huy **Hoang**, ministre vietnamien de l'industrie et du commerce. L'accord constitue un ensemble équilibré, satisfaisant pour les deux parties.

La quasi-totalité des barrières tarifaires sur les biens échangés entre les deux pays seront ainsi bientôt levées.

«Nous avons un accord. Finement équilibré, il donnera une impulsion au commerce avec l'une des économies les plus dynamiques d'Asie. Cet accord établit un nouveau modèle, moderne et plus performant, d'accords de libre-échange entre l'UE et les pays en voie de développement, et constitue une bonne norme pour les relations commerciales entre l'Union et l'Asie du Sud-Est dans son ensemble», a déclaré Mme **Malmström**, avant de préciser: «L'économie du Vietnam est en pleine croissance; une fois en vigueur, cet accord ouvrira de nouvelles perspectives aux entreprises des deux parties, en élargissant l'accès au marché des biens et des services. Dans l'UE, plus de 31 millions d'emplois dépendent des exportations; c'est pourquoi le fait d'obtenir un accès plus facile à un marché en expansion et se développant rapidement, comme celui du Vietnam, avec ses 90 millions de consommateurs, est une très bonne nouvelle. Par ailleurs, les exportateurs vietnamiens pourront désormais faire entrer plus facilement leurs produits dans l'Union, ce qui dopera fortement l'économie du Vietnam. Les deux parties ont travaillé d'arrache-pied au cours des derniers mois pour parvenir à une telle avancée».

Les équipes de négociateurs vont maintenant poursuivre les discussions sur la base de l'accord conclu aujourd'hui, lever les derniers obstacles techniques et établir la version juridique finale du texte. Une fois parachevé, l'accord devra être approuvé par le Conseil et le Parlement européen.

«Notre accord garantira aussi que les échanges commerciaux ne se feront pas au détriment de l'environnement ou des droits de la personne. L'Union européenne et le Vietnam se sont engagés à garantir le respect des droits des travailleurs et à soutenir une gestion durable des ressources naturelles», a ajouté Mme **Malmström**.

Cet accord est le premier du genre conclu par l'UE avec un pays en voie de développement. La libéralisation ambitieuse et symétrique qu'il prévoit, avec une période de transition laissant au Vietnam le temps de s'adapter, est une nouveauté par rapport au contenu des autres accords passés entre l'Union et des pays en voie de développement. L'accord reflète la conviction partagée de l'Union et du Vietnam que le commerce est essentiel à la croissance, à la création d'emplois et au développement durable.

En plus des barrières tarifaires, le Vietnam éliminera aussi quasiment tous ses droits à l'exportation. L'accord ouvrira aussi de nouvelles possibilités d'accès au marché des services et de l'investissement. Le Vietnam a convenu de libéraliser les échanges dans le domaine des services financiers, des télécommunications, des transports, des services postaux et des services de courrier express. Pour ce qui est des investissements, il ouvrira son marché à l'Union, par exemple en supprimant ou en assouplissant les restrictions applicables à la production de produits alimentaires et de boissons, mais aussi celles en vigueur dans le secteur non alimentaire.

Sur la question des marchés publics, l'UE et le Vietnam se sont entendus sur des disciplines qui sont largement conformes aux règles de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce, parvenant ainsi à un degré de transparence comparable à celui garanti dans d'autres accords de libre-échange que l'Union européenne a conclus avec des pays développés ou des pays en voie de développement aux économies plus avancées.

L'accord améliorera également la protection des indications géographiques (IG) représentant des produits agricoles phares de l'Union sur le territoire vietnamien, tels que le Champagne, le parmesan

(*Parmigiano Reggiano*), le vin de *Rioja*, le Roquefort et le whisky écossais (*Scotch Whisky*). Les IG vietnamiennes seront également reconnues en tant que telles au sein de l'Union et la promotion d'importation de produits de qualité, tels que le thé *Mộc Châu* ou le café *Buôn Ma Thuột*, bénéficiera donc à l'avenir d'un cadre adéquat.

L'ALE comporte un solide chapitre détaillé sur le commerce et le développement durable, qui traite des questions liées aux conditions de travail et à l'environnement pertinentes dans les relations commerciales entre l'UE et le Vietnam. Des engagements concernant les principales normes et conventions du travail de l'Organisation internationale du travail garantissent le respect des droits fondamentaux des travailleurs par les deux parties. De plus, le chapitre susmentionné contient des engagements en faveur de la préservation et de la gestion durable des ressources naturelles (concernant entre autres la faune, les forêts et la pêche). Une attention particulière est accordée à des domaines tels que la responsabilité sociale des entreprises et les programmes de commerce équitable et éthique.

Aux termes de l'ALE, des structures spéciales seront mises en place pour que les dispositions de ce chapitre soient pleinement appliquées, dont des mécanismes garantissant la participation, tant dans l'Union qu'au Vietnam, de parties prenantes indépendantes représentant le secteur économique, social et environnemental.

L'accord contiendra également un lien juridiquement contraignant avec l'accord de partenariat et de coopération régissant l'ensemble des relations entre l'UE et le Vietnam, pour que les droits de l'homme, la démocratie et la primauté du droit constituent des piliers essentiels de ces relations commerciales bilatérales.

Enfin, l'accord comporte un chapitre consacré à la coopération à mettre en œuvre pour appliquer ses dispositions, qui vise aussi à aider le Vietnam à en tirer pleinement parti. Stimuler le développement durable est l'un des objectifs clés de cette coopération. Les questions liées aux conditions de travail et à l'environnement, les mesures facilitant les échanges et les petites et moyennes entreprises constituent à cet égard des domaines particulièrement importants.

Après celui de 2014 avec Singapour, cet accord de libre-échange sera le deuxième conclu entre l'Union européenne et un pays membre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). En tant que tel, il s'agit d'un jalon dans la stratégie européenne ayant comme objectif ultime un accord de libre-échange ambitieux et exhaustif entre les deux régions que sont l'UE et l'ASEAN.

### **Prochaines étapes**

Après cette avancée décisive, il conviendra d'achever les discussions techniques afin d'établir la version juridique finale du texte de l'accord. Compte tenu de la coopération établie avec le Vietnam depuis plusieurs années et encore renforcée durant le processus de négociation, cette phase pourrait prendre fin d'ici quelques mois et certainement avant la fin de l'année.

### **Échanges commerciaux UE - Vietnam: faits et chiffres**

En 2014, l'Union européenne était le deuxième partenaire commercial du Vietnam derrière la Chine (hors ASEAN) et comptait pour 10 % des échanges de ce pays. L'Union était quant à elle la deuxième zone d'exportation du Vietnam (derrière les États-Unis), absorbant rien moins que 18 % de l'ensemble des exportations vietnamiennes.

En 2014, les échanges de biens entre l'UE et le Vietnam équivalaient à 28,2 milliards d'euros, répartis entre 22,1 milliards pour les importations européennes en provenance du Vietnam et 6,2 milliards pour les exportations de l'Union vers le Vietnam.

Les principaux produits vietnamiens exportés vers l'Union incluent les téléphones, les produits électroniques, les chaussures, les textiles et les vêtements, le café, le riz, les fruits de mer et les meubles. L'Union, quant à elle, exporte au Vietnam essentiellement des produits de haute technologie, dont des machines et des équipements électriques, des avions, des véhicules et des produits pharmaceutiques.

Dans le secteur des services, les échanges bilatéraux se sont élevés au total à 2,9 milliards d'euros en 2013, avec un léger excédent en faveur de l'Union.

L'Union européenne est l'un des grands investisseurs étrangers au Vietnam. En 2013, les investisseurs européens ont engagé plus de 500 millions d'euros en investissement direct étranger, demeurant ainsi au sixième rang des grands partenaires étrangers du Vietnam dans ce domaine.

Depuis 2013, le Vietnam est devenu, devant l'Indonésie, le quatrième plus grand partenaire commercial de l'Union parmi les 10 États membres de l'ASEAN.

### **Informations complémentaires**

Relations commerciales entre l'Union européenne et le Vietnam:

<http://ec.europa.eu/trade/policy/countries-and-regions/countries/vietnam/>

Voir également: MEMO - Faits et chiffres de l'accord de libre-échange entre l'UE et le Vietnam (en anglais):

[http://europa.eu/rapid/press-release MEMO-15-5468\\_en.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-15-5468_en.htm)

Observations préliminaires de Mme Cecilia Malmström, commissaire européenne au commerce, lors de sa conférence de presse:

<http://ec.europa.eu/avservices/video/player.cfm?ref=I107577>

Suivez la commissaire sur [Twitter](#)

IP/15/5467

Personnes de contact pour la presse

[Daniel ROSARIO](#) (+ 32 2 295 61 85)

[Joseph WALDSTEIN](#) (+ 32 2 29 56184)

Renseignements au public:

[Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)